

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS HOSPITALO- UNIVERSITAIRES

*SYNDICAT NATIONAL DES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES (S.N.H.U.)
SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS BIOLOGISTES DES C.H.U. (S.N.M.B.C.H.U.)
SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES (S.N.P.H.U.)*

Siège social : Hôpital Saint-Louis – 1, avenue Claude Vellefaux – 75010 PARIS –

Téléphone : 06 83 44 72 19

C . N . S . H . U .

Le Délégué général,

Professeur Jean-Paul DENŒUX

Hôpital Nord - C.H.U.
80054 AMIENS cedex 1 (France)

*Tél. : 03 22 66 83 84 Fax : 03 22 66 76 72
denoeux.jean-paul@chu-amiens.fr*

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration du 27 mars 2010

Le Conseil d'Administration de la Confédération Syndicale des Hospitalo-Universitaires s'est réuni à Paris (14^{ème}), dans les locaux de la Faculté de Médecine Cochin, le 27 mars 2010, à 11 h 30, sous la présidence du Délégué général, le Professeur Jean-Paul DENŒUX. Le Syndicat National des Hospitalo-Universitaires s'exprimait par la voix de son Président, le Professeur Bertrand DIQUET. Le Syndicat National des Médecins Biologistes des C. H. U. s'exprimait par la voix de son Président, le Professeur Jean-Luc WAUTIER. Le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires s'exprimait par la voix de son Président, le Professeur Frédéric BARGY.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Délégué général de la Confédération, a adopté à l'unanimité, conformément à l'article 5-2 des statuts, les dispositions suivantes :

1°) La Confédération Syndicale des Hospitalo-Universitaires prendra désormais le nom de Confédération Nationale des Syndicats Hospitalo-Universitaires (C. N. S. H. U.). Ce changement d'appellation n'implique aucune discontinuité avec la Confédération précédemment dénommée.

2°) Le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'attestation de domiciliation établie le 05 février 2010 par Monsieur Philippe SUDREAU, Directeur de

l'Hôpital Saint-Louis de PARIS, acceptant la domiciliation de la Confédération Nationale des Syndicats Hospitalo-Universitaires à l'Hôpital Saint-Louis de PARIS.

Vu l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration de la Confédération décide que le siège social de la Confédération Nationale des Syndicats Hospitalo-Universitaires sera désormais domicilié à l'Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux, PARIS 10^{ème}.

3°) Le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale des Syndicats Hospitalo-Universitaires a adopté diverses modifications visant à mettre à jour les statuts initiaux du 18 juin 2005. La nouvelle version des statuts, modifiée le 27 mars 2010, sera déposée à la Mairie de PARIS, accompagnée du texte de la présente délibération.

4°) Le nouveau Conseil d'Administration de la Confédération Nationale des Syndicats Hospitalo-Universitaires est ainsi constitué, en application de l'article 5 des statuts :

- Délégué général : M. le Professeur Jean-Paul DENCEUX, Hôpital Nord, C. H. U. Amiens-Picardie, 80054 AMIENS cedex 1.

- Président du S. N. H. U. : M. le Professeur Bertrand DIQUET, C. H. U., 4, rue Larrey, 49933 ANGERS cedex 09.

- Vice-Président du S. N. H. U. : M. le Docteur Jean-Charles CETRE, Hôpital de la Croix-Rousse, C. H. U., LYON.

- Secrétaire général du S. N. H. U. : Mme le Docteur Sylvie BRAILLY-TABARD, C. H. U. Bicêtre, 94275 LE KREMLIN-BICÊTRE cedex.

- Président du S. N. M. B. C. H. U. : M. le Professeur Jean-Luc WAUTIER, Hôpital Lariboisière, 75475 PARIS cedex 10.

- Vice-Président du S. N. M. B. C. H. U. : Mme le Professeur Dominique de PROST, Hôpital Louis Mourier, 92700 COLOMBES.

- Secrétaire général du S. N. M. B. C. H. U. : M. le Professeur Jean-Paul FEUGEAS, Hôpital Saint-Louis, 75010 PARIS.

- Président du S. N. P. H. U. : M. le Professeur Frédéric BARGY, Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, 75014 PARIS.

- Vice-Président du S. N. P. H. U. : M. le Professeur Guilhem GODLEWSKI, Faculté de Médecine, 30908 NIMES cedex 2.

- Secrétaire général du S. N. P. H. U. : Mme le Docteur Sonia GAUCHER, Hôpital Cochin, 75014 PARIS.

5°) Le Bureau de la Confédération, conformément à l'article 7 des statuts, est ainsi constitué :

- Président, le Délégué général : M. le Professeur Jean-Paul DENCEUX.
- Secrétaire général : M. le Professeur Jean-Luc WAUTIER.
- Trésorier : M. le Docteur Pierre FERNET, A.R.H. Aquitaine.
- Secrétariat

Les trois syndicats confédérés, disposant chacun d'une voix délibérative, ont adopté la présente délibération à l'unanimité.